

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, M. THUBIN Frédéric, M. SUAUD Francis, Mme COTTIER Marina, Mme GRONDIN Fabienne, Mme GODARD Béatrice, Mme DUPE Valérie, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. BOUGRAS Julien, M. NICOLAIZEAU Romain, Mme RABILLER Pauline, M. MOTAIS Mathis, M. CELLIER Maxime,

EXCUSEE : Mme GOURAUD Cécile (pouvoir à M. GAUDIN Guy)

NON EXCUSE : Néant

Madame DUPE Valérie est désignée secrétaire de séance.

**Dél : 2026/032 - Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune d'Avrillé ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

| Résultat de fonctionnement                                  | 2025                |
|---|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement                                  | 1 235 980,77 €      |
| Recettes de fonctionnement                                  | 1 586 147,15 €      |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice                    | 350 166,38 €        |
| Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice n-1   | 200 000,00 €        |
| <b>Résultat de clôture</b>                                  | <b>550 166,38 €</b> |
|   |                     |
| Résultat d'investissement                                   | 2025                |
| Dépenses d'investissement                                   | 484 225,61 €        |
| Recettes d'investissement                                   | 645 480,17 €        |
| Résultat d'investissement de l'exercice                     | 161 254,56 €        |
| Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice n-1    | 123 916,88 €        |
| <b>résultat cumulé d'investissement</b>                     | <b>285 171,44 €</b> |
| RESTES A REALISER   |                     |
| RAR Dépenses investissement                                 | 77 727,78 €         |
| RAR recettes investissement                                 |                     |
| Solde des "restes à réaliser"                               |                     |
| Excédent disponible pour le financement de l'investissement | 207 443,66 €        |

Excédent de fonctionnement :  
C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :  
C/002 Report excédent de fonctionnement :  
Excédent d'investissement reporté :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026  
Reçu en préfecture le 21/05/2026  
Publié le  
ID : 085-218500106-20260519-DELIB2026\_032-DE  
250 166,38 €  
**285 171,44 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Avrillé et statue sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,

**DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Secrétaire,



Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Sylvie VERDON

